

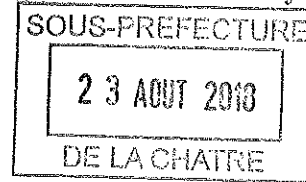
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Dix-Huit, le Deux Août, à Dix Huit heures Trente Minutes le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE s'est réuni en séance ordinaire, à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTRON, Président.

Date de convocation : 26 juillet 2018
Nombre de Délégués : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Dont : titulaires : 12 - suppléants : 00



PRESENTS : Guy GAUTRON, Catherine CHAUMETTE, Jean-Marc CHAUVAT, Michel GORGES, Claude MINET, Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Christian PAQUIGNON, Barbara NICOLAS, Jean-François DELAVEAUD, Gérard SAGET, Jean-Paul BALLEREAU.

ABSENTS : Pascale ASSIMON, Jocelyne CHAVENAUD (excusée), Roger GUERRE, Alain HOUTMANN (excusé), Annie CHARBONNIER, Marie-Jeanne LAFARCINADE (excusée), Christian VILLETEAU.

Monsieur Alain HOUTMANN, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc LAFONT de voter en son nom.

Délibération n° 2018-06

Objet : ECONOMIE

Projets MOREAU à CLUIS

Monsieur le Président informe que Monsieur Nicolas MOREAU a demandé à la CDC où en est l'état d'avancement du dossier d'expropriation. Compte tenu que le CONSEIL DEPARTEMENTAL a autorisé en octobre 2017 les consorts MOREAU à créer des sorties directes sur la RD 990, la demande de certificat d'urbanisme qui avait été déposée est superflue. Il en ressort que l'opération pourrait être réalisée sans avoir besoin de déposer un permis d'aménager. Le dossier va donc pouvoir avancer et il convient de connaître la répartition des tâches entre la Commune de CLUIS qui avait commencé à travailler sur le sujet et la CDC. Monsieur Michel GORGES a proposé à Monsieur le Maire de CLUIS de continuer la préparation des dossiers d'expropriation et de modification du Plan Local d'Urbanisme pour le compte de la CDC, seule compétente juridiquement. Monsieur Claude MINET, délégué et maire de CLUIS, présent au Conseil Communautaire, accepte cette proposition.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, après en avoir délibéré :

- 1) Décide de lancer la procédure de modification du PLU de la Commune de CLUIS relative au périmètre de la zone d'activités de « La Grande Justice » ainsi que l'Opération Programmée d'Aménagement concernée et la procédure d'expropriation de la parcelle cadastrée A 508 – Commune de CLUIS pour sa partie classée en zone UY modifiée;
- 2) Donne délégation à Monsieur le Maire de CLUIS pour préparer les dossiers correspondants pour le compte de la CDC du VAL de BOUZANNE.

.../...

- 3) Précise qu'avant tout engagement des procédures par la CDC, une rencontre de mise au point devra avoir lieu en présence de tous les partenaires du projet dans le but de rédiger puis signer un protocole d'accord qui sera mis en forme par la CDC.
- 4) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents utiles à l'avancement de la procédure notamment la modification du PLU et l'enquête parcellaire...

Certifié exécutoire,
Transmis à la Sous-Préfecture,
le :

Publié ou Notifié le :

Le Président,

Reçu à la Sous-Préfecture

le 23 AOUT 2018



**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 20 AOUT 2018.**

**Guy GAUTRON,
Président.**

